

Amériques

Environnement opérationnel

Le paysage politique de l'Amérique latine, ayant connu neuf élections au cours de l'année, s'est profondément transformé en 2006. Le processus de transition étant achevé, il devrait être possible d'entamer un dialogue avec les gouvernements sur leurs obligations en matière d'asile et plus précisément sur la mise en œuvre du Plan d'action de Mexico. Signé par 20 pays, le Plan offre un cadre de protection des personnes déplacées à l'échelle du continent. En l'adoptant, les gouvernements se sont engagés à renforcer la protection des réfugiés et à mettre en œuvre une approche intégrée des solutions durables.

L'action que l'UNHCR mène en Amérique du Sud est principalement axée sur le conflit en Colombie et sur ses conséquences en termes de déplacements de population. Le Gouvernement colombien a récemment admis que le pays abritait trois à trois millions et demi de déplacés internes, dont deux millions environ sont enregistrés. L'escalade de la violence a déclenché de nouveaux déplacements de population, notamment au sein des communautés indigènes. Le département de Nariño, situé au sud-est du pays, à proximité de la frontière équatorienne, a été le théâtre d'affrontements particulièrement violents et de plusieurs vagues de déplacements en masse en 2006.

L'Équateur, le Costa Rica, le Panama et la République bolivarienne du Venezuela ont subi directement les effets de la crise humanitaire en Colombie, un grand nombre de personnes se réfugiant sur leurs territoires. L'impact du conflit est également sensible au Brésil, en particulier dans la région de l'Amazonie, où les autorités signalent la présence de quelque 4 000 Colombiens ayant besoin d'une protection.

Selon les estimations, jusqu'à 500 000 Colombiens relevant de la compétence de l'UNHCR se sont enfuis de leur pays et ont recherché une protection à travers la région. Si la plupart des Colombiens continuent de rechercher un asile dans des pays limitrophes, un nombre croissant de leurs compatriotes décident d'aller plus loin pour des raisons de sécurité, se dirigeant en particulier vers le Chili, la Bolivie et l'Argentine. Par conséquent, le nombre de demandeurs d'asile est en hausse dans ces pays.



Afin d'assurer une supervision efficace à la Caraïbe, l'UNHCR a renforcé sa présence en Amérique du Nord et à la Caraïbe même. Dans la région, le Haut Commissariat s'attache en priorité à actualiser ses plans d'intervention pour parer à l'éventualité d'exodes massifs.

En Amérique du Nord, le Canada a renoncé à sa politique de « renvoi temporaire ». Dans le cadre de cette politique, les demandeurs d'asile qui se présentaient à certains postes-frontières étaient renvoyés aux États-Unis et convoqués à un rendez-vous pour un entretien d'admissibilité à une date ultérieure au Canada, sans qu'on ait déterminé s'ils relevaient ou non d'une des exceptions prévues par l'Accord sur les pays tiers sûrs, conclu par les deux pays. La politique de « renvoi temporaire » risquait de nuire au principe du non-refoulement du non-refoulement.

Aux États-unis, l'application de certaines dispositions de la législation antiterroriste, interdisant l'accès au territoire pour « soutien matériel à une organisation terroriste », inquiète vivement l'UNHCR. En vertu de ces dispositions, des personnes qui avaient des craintes légitimes d'être persécutées et de nombreux réfugiés qui avaient besoin d'être réinstallés n'ont pu entrer aux États-Unis. L'UNHCR et le Gouvernement étudient la question.



De nombreux Colombiens se sont enfuis dans des régions isolées, situées dans des pays limitrophes ; l'UNHCR veillera à ce que leurs droits fondamentaux soient respectés. *UNHCR / B. Heger*

Le Haut Commissariat poursuit son étroite collaboration avec les États-unis et le Canada, dans le cadre des programmes de réinstallation de ces deux pays.

Objectifs stratégiques

Dans la région des Amériques, l'UNHCR poursuivra les objectifs suivants :

- Renforcer la protection des réfugiés et des déplacés internes en Amérique latine et remédier durablement à leur sort dans le cadre du Plan d'action de Mexico.
- Promouvoir et consolider un programme de réinstallation viable dans les pays d'Amérique latine et optimiser le recours à la réinstallation à des fins de protection stratégique et de partage des responsabilités.
- En Amérique du Nord, maintenir des normes élevées de protection des réfugiés et des demandeurs d'asile et accroître l'appui politique aux opérations de l'UNHCR.

L'UNHCR s'efforce d'assurer une intervention de protection cohérente dans tous les pays touchés par le conflit en Colombie. L'un des principaux défis consiste à garantir le respect des droits fondamentaux des Colombiens qui ont besoin d'une protection – même s'ils n'ont pas été enregistrés et n'ont pas suivi de procédure officielle de détermination du statut de réfugié (DSR). En conséquence,

la stratégie de protection cible près d'un demi million de Colombiens qui ont besoin d'une protection mais qui n'ont pas accès à l'UNHCR, pour des raisons de sécurité ou d'autres motifs. L'Organisation entend également promouvoir l'autosuffisance, l'intégration socio-économique des réfugiés, des déplacés internes et des autres personnes qui relèvent de sa compétence dans les agglomérations et dans les zones frontalières.

En Colombie, l'UNHCR s'attachera en priorité à combler l'écart entre la législation existante, très élaborée, relative au problème du déplacement interne et à son application. A cette fin, et à l'issue de pourparlers avec le Gouvernement, le Haut Commissariat développe ses activités dans le pays. Il a ouvert des bureaux à Bucamarangua et à Villavicencio et prévoit d'ouvrir un nouveau bureau à Medellín en 2007. Le Groupe thématique chargé du déplacement au sein des Nations Unies a été réactivé et placé sous la direction de l'UNHCR, en vue de favoriser une coopération interorganisations étroite.

Au sud de l'Amérique latine, le Haut Commissariat entend développer le programme intrarégional de réinstallation afin d'alléger la charge des pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés. La durabilité du programme sera déterminée par le degré d'intégration des réfugiés dans les communautés qui leur prodiguent l'hospitalité. L'UNHCR s'assurera également du renforcement des législations en matière d'asile, veillera au bon fonctionnement des commissions d'éligibilité, surveillera les zones frontalières

sensibles et formera des agents pour qu'ils puissent identifier les personnes ayant besoin d'une protection internationale au sein des mouvements migratoires mixtes.

En Amérique centrale, au Mexique et à Cuba, les principaux objectifs de l'UNHCR consistent à assurer la protection des réfugiés au sein des mouvements migratoires plus importants, notamment par la surveillance de la frontière méridionale du Mexique et le renforcement des régimes d'asile nationaux, ainsi qu'à promouvoir la naturalisation des réfugiés de longue date.

A la Caraïbe, l'UNHCR entend se donner les moyens de réagir immédiatement face à l'arrivée de tout groupe de demandeurs d'asile et d'aider les Gouvernements à prendre des décisions rapides en matière de détermination du statut de réfugié. Il formera également des réseaux de protection avec des partenaires non gouvernementaux, des membres de la communauté universitaire et des juristes, tout en renforçant son réseau de représentants honoraires dans la région.

Au Canada et aux Etats-unis, le Haut Commissariat s'attachera à mobiliser un appui politique et financier en faveur de ses opérations à travers le monde. Il veillera à ce que les demandeurs d'asile puissent accéder sans entrave à la procédure de détermination du statut de réfugié, à ce qu'il y ait d'autres solutions à la détention pour les personnes relevant de sa compétence et à ce que ces personnes soient traitées avec humanité en cas de détention. Enfin, l'UNHCR cherchera à garantir le respect des normes

internationales lors de l'examen des demandes d'asile fondées sur l'appartenance sexuelle, ainsi que le traitement approprié des enfants séparés de leur famille.

Défis

A travers le continent, les préoccupations touchant à la sécurité nationale rendent la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile de plus en plus difficile. Néanmoins, le Plan d'action de Mexico a renouvelé son engagement pour la cause des réfugiés et procuré une plateforme pour traiter les problèmes s'y rapportant dans une perspective régionale.

L'augmentation des mouvements migratoires illicites à l'intérieur et en direction de la région a incité les États à prendre des mesures pour gérer les migrations et contrôler les frontières avec plus d'efficacité. Dans ces circonstances, il importe d'intégrer la protection pour préserver l'asile dans la région.

En dépit de bien des défis, les pays d'Amérique latine continuent de faire preuve d'un esprit de solidarité et de générosité à l'égard des réfugiés et des demandeurs d'asile. Cependant, un appui à plus long terme de la communauté internationale est nécessaire pour que les programmes prévus au titre du Plan d'action de Mexico, notamment en ce qui concerne la réinstallation régionale et l'intégration sur place, restent viables à long terme.

Budget (USD)				
Pays	2006		2007	
	BA	BA	BS	Total
Bureau de l'UNHCR à New York	2 780 654	3 002 256	0	3 002 256
Canada	1 638 952	1 877 024	0	1 877 024
Cuba	400 000	287 600	0	287 600
Etats-Unis d'Amérique ¹	3 689 220	3 477 033	0	3 477 033
Sous-total Amérique du Nord et Caraïbe	8 508 826	8 643 913	0	8 643 913
Bureau régional en Argentine ²	2 322 652	2 302 621	0	2 302 621
Brésil	1 787 569	2 353 162	0	2 353 162
Colombie ³	8 443 625	353 362	13 255 230	13 608 592
Costa Rica	1 705 293	1 926 507	0	1 926 507
Equateur	3 944 085	4 446 802	0	4 446 802
Bureau régional au Mexique ⁴	2 765 089	2 281 010	0	2 281 010
Panama	857 493	847 304	0	847 304
Bureau régional au Venezuela ⁵	2 941 696	3 045 617	0	3 045 617
Sous-total Amérique latine	24 767 502	17 556 385	13 255 230	30 811 615
Total Amériques	33 276 328	26 200 298	13 255 230	39 455 528

¹ Comprend l'assistance juridique et les solutions durables pour les demandeurs d'asile et les réfugiés aux Etats-Unis, ainsi que la protection des réfugiés et la constitution de capacités dans la Caraïbe (Trinidad et Tobago, République dominicaine et Jamaïque).

² Inclut l'intégration locale en Argentine, en Bolivie, au Chili, au Paraguay et en Uruguay, ainsi que la réinstallation en Argentine, au Chili et en Uruguay.

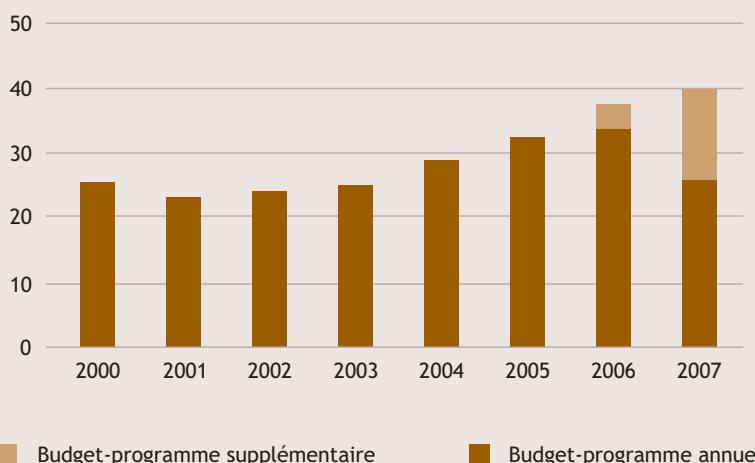
³ Pour 2007, les besoins des déplacés internes en Colombie sont présentés dans le Budget-programme supplémentaire.

⁴ Inclut l'intégration locale en El Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Nicaragua et au Belize.

⁵ Inclut l'intégration locale dans le Nord de l'Amérique du Sud.

Budgets-programmes annuels et supplémentaires 2000 - 2007

Millions de dollars E.-U.



Note : Les chiffres indiqués pour 2000 à 2005 représentent les Budgets-programmes annuels et supplémentaires révisés et finalisés tels que présentés dans les Rapports globaux 2000-2005. Pour 2006, les chiffres sont ceux des Budgets-programmes annuel et supplémentaire en date du 1er septembre 2006. En 2007, ce sont le Budget-programme annuel et le Budget-programme supplémentaire par les déplacés internes en Colombie, initialement approuvés par l'ExCom, qui ont été retenus.